



Référence : DEP-Bordeaux-552-2008

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 23 avril 2008

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais
Inspection INS-2008-EDFBLA-0003 du 02/04/08 – Maîtrise de la réactivité

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 02/04/08 au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais sur le thème "Maîtrise de la réactivité".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 2/04/08 avait pour objet d'examiner les dispositions prises afin de maîtriser la réactivité des cœurs pendant le rechargement du combustible, les essais physiques à puissance nulle et en fonctionnement.

Les inspecteurs ont examiné l'organisation permettant d'assurer l'évolution documentaire des règles générales d'exploitation et d'autres textes prescriptifs en lien avec le thème de l'inspection (notamment la demande particulière DP188). Ils ont également examiné l'organisation retenue pour la réalisation des essais physiques et pour garantir que ceux-ci sont réalisés par des agents compétents et habilités.

Ils ont ensuite contrôlé le dossier d'essais physiques de la redivergence du réacteur n°3 réalisé en octobre 2007 ainsi que, par échantillonnage, des gammes d'essais périodiques des systèmes RGL et REA.

Un point a été fait sur les statistiques de maintenance des systèmes RGL, REA, RPN et RIC, ce qui a permis de constater que le CNPE améliore depuis dix ans ses résultats en terme de disponibilité des matériels. Des progrès sont cependant encore attendus sur le système RGL, notamment grâce aux travaux prévus lors de la prochaine visite décennale.

Enfin, les inspecteurs ont contrôlé en salle de commande du réacteur n°3 le respect des paramètres des spécifications techniques d'exploitation associés à la fonction « réactivité », sans constater d'écart.

Globalement, l'impression générale est satisfaisante, aussi bien pour l'organisation que pour la rigueur dans le renseignement des documents consultés. Aucun écart notable n'a été constaté.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

Les inspecteurs ont noté qu'il n'y avait pas actuellement de titulaire dans le poste « d'ingénieur combustible ». La fonction est assurée en attendant par deux personnes qui assurent l'intérim, dont l'ancien titulaire du poste qui a pris d'autres fonctions dans le CNPE.

B.1 Je vous demande de m'informer des raisons pour lesquelles ce poste n'est pas pourvu actuellement et dans quels délais une situation normale pourra être retrouvée.

C. Observations

Le compte rendu des essais physiques manque un peu de clarté au niveau de la comparaison de la concentration en bore « groupe R inséré » attendue. Le tableau de comparaison laisse penser qu'il s'agit de la valeur du DSEP (Dossier Spécifique d'Essais Physiques au redémarrage) alors que c'est la valeur corrigée qui est signalée. Ce tableau ne renvoie pas explicitement au commentaire qui donne cette précision.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
l'adjoint au chef de la division de Bordeaux

signé

Erick BEDNARSKI